



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE CHARLEVOIX-EST**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du mois de décembre 2009 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le quinzième jour de décembre deux mille neuf (15/12/2009) à 20 h, à la salle du conseil de la MRC, située au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

**Sont présents :**

M. Pierre Boudreault, maire de Saint-Irénée  
M. Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont  
M. Raynald Godin, conseiller et représentant de Saint-Aimé-des-Lacs  
Mme Lise Lapointe, mairesse de La Malbaie  
M. Jean-Claude Simard, maire de Notre-Dame-des-Monts  
M. Sylvain Tremblay, maire de Saint-Siméon

**Est absent :**

M. Albert Boulianne, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum, sous la présidence du préfet et maire de Saint-Aimé-des-Lacs, monsieur Bernard Maltais, et en présence également de monsieur Pierre Girard, secrétaire-trésorier et directeur général, et de madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice du département de la sécurité publique, du greffe et du développement régional.

**09-12-01**

**PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après une séance de travail d'une durée de trois heures trente ayant eu lieu à 16 h 30, précédant le présent conseil où il fut question des sujets suivants : administration générale (révisions budgétaires du TNO pour l'année 2010, projet Hydro-Québec/MRC/Fondation de l'Hôpital de La Malbaie : suivi, demande de congé sans solde, Société d'habitation du Québec (SHQ) : priorisation d'un dossier, rencontre de démarrage : étude d'implantation d'une usine d'assemblage à l'Aéroport de Charlevoix); aménagement du territoire (plan de développement de la zone agricole : suivi, projections démographiques : étude du bureau de la statistique du Québec); gestion des matières résiduelles (achat de radios et location de fréquence à Communication Charlevoix pour le LET pour une somme d'environ 2 000 \$ plus taxes pour les radios et 1 150 \$/an plus taxes pour la fréquence payé à même le budget de l'enfouissement des déchets, nouvelles redevances exigibles : suivi); sécurité publique/greffe/développement régional (dossier 9-1-1 : suivi de la nouvelle réglementation, téléphonie IP : suivi de l'implantation et l'acquisition d'un logiciel (Télécost), laboratoire rural, suivi), l'ordre du jour est accepté sur proposition de madame Lise Lapointe, et ce, en prenant soin de laisser le varia ouvert.

**09-12-02**

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2009**

Il est proposé par monsieur Pierre Asselin et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2009.

**09-12-03**      **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DE LA MRC (INCLUANT GMR ET AÉROPORT) DES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2009**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'autoriser le paiement des comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) des mois de novembre et de décembre 2009 conformément au document portant la cote 09-12-A3 déposé lors de la séance de travail précédant le présent conseil, totalisant 330 591,79 \$.

**09-12-04**      **ACCEPTATION DES DÉPLACEMENTS À PAYER DES MOIS DE NOVEMBRE ET DE DÉCEMBRE 2009**

Il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, d'autoriser les déplacements de la MRC des mois de novembre et décembre 2009 conformément au document portant la cote 09-12-A4 déposé lors de la séance de travail précédant le présent conseil, totalisant 1 457,19 \$.

**09-12-05**      **RADIATION DE COMPTES**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

- de radier la transaction du compte client numéro 3080 concernant un versement de bail (avec intérêts) pour une somme de 509,93 \$;
- de radier la transaction du compte client numéro 2509 concernant une vente de devis pour une somme de 50 \$.

c. c. M. Benoît Côté, comptable agréé  
Mme Mélissa Ouellet, adjointe administration à la direction générale

**09-12-06**      **ACQUISITION D'UN RÉSEAU SANS-FIL, PAIEMENT DE CELLULAIRE ET AUTRES DÉPENSES (50 %) ET RENOUELEMENT (CARTES PROFESSIONNELLES)**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement :

- d'acquérir un réseau sans fil (Wi-Fi);
- d'acquitter les frais de cellulaire et d'autres dépenses d'organisation (50 %) du préfet;
- de renouveler les cartes professionnelles de la MRC.

c. c. Mme Mélissa Ouellet, adjointe administration à la direction générale

**09-12-07**      **DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE**

**CONSIDÉRANT QUE** la période estivale est une période où les comités et les organismes tiennent peu ou pas de réunions;

**CONSIDÉRANT** la planification des dossiers majeurs tels le schéma d'aménagement, le plan de développement de la zone agricole et le développement éolien;



09-12-12

**AVIS DE MOTION CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 133-09-03 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

Avis de motion est, par la présente, donné par madame Lise Lapointe qu'à une prochaine séance du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est sera déposé un règlement concernant la modification du règlement numéro 133-09-03 constituant un comité consultatif d'urbanisme du territoire non organisé de la MRC de Charlevoix-Est.

09-12-13

**NOMINATION DE M. MARC-ANDRÉ JEAN À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA MRC SUR LA CORPORATION DE LA VÉLOROUTE DES COLS DU FJORD**

Il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, de nommer le conseiller de Saint-Siméon, monsieur Marc-André Jean, à titre de représentant de la MRC sur la Corporation de la Véloroute des cols du fjord.

09-12-14

**ACHAT DE RADIOS ET LOCATION DE FRÉQUENCE À COMMUNICATIONS CHARLEVOIX INC. POUR LE LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)**

**CONSIDÉRANT QUE** la communication entre les employés au LET est essentielle pour assurer leur sécurité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'efficacité des activités au LET exige la communication entre les employés;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès au LET par les usagers exige la présence d'un employé;

**CONSIDÉRANT QUE** les employés doivent être prévenus à distance lorsqu'un usager est à l'entrée du LET;

**CONSIDÉRANT QUE** la communication par radio est la méthode la plus efficace et la plus polyvalente selon les tests réalisés sur le terrain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

- de procéder à l'achat de cinq (5) radios portatives équipées d'un micro externe et d'un étui pour une somme de 2 275 \$ plus taxes payable à même le budget 2009 d'opération du LET au poste « entretien du site LET »;
- de brancher chaque unité à l'antenne longue portée pour un coût annuel, pour les cinq (5) unités, de 1 137 \$ plus taxes payable à même le budget 2009 d'opération du LET au poste « entretien du site LET »;

Le tout à Communications Charlevoix inc.

c. c. Communications Charlevoix inc.

Mme Mélissa Ouellet, adjointe administrative à la direction générale, MRC de Charlevoix-Est

09-12-15

**PAIEMENT DU 9<sup>e</sup> DÉCOMPTE PROGRESSIF À GPC EXCAVATION INC. POUR LES TRAVAUX DE TRANSFORMATION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES) EN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise GPC Excavation inc. a réalisé à environ 98 % les travaux de transformation du LES en LET de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Consultants Enviroconseil a fait parvenir à la MRC de Charlevoix-Est une autorisation de paiement de 85 834,07 \$ taxes incluses pour le décompte progressif numéro 9;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'effectuer le paiement du décompte numéro 9 au coût de 85 834,07 \$ taxes incluses à GPC Excavation inc. payable à même le règlement d'emprunt 170-02-08 relatif à la transformation du LES en LET.

Il est également résolu d'effectuer ce paiement contre un cautionnement de 5 % sur les ouvrages et contre une retenue spéciale de 20 000 \$ pour la validation du fonctionnement de la station de traitement.

c. c. GPC Excavation inc.  
Consultants Enviroconseil  
Mme Mélissa Ouellet, adjointe administrative à la direction générale, MRC de Charlevoix-Est

09-12-16

**PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA CONVERSION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES) EN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) À CONSULTANTS ENVIROCONSEIL**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise GPC Excavation inc. a réalisée à environ 98 % les travaux de transformation du LES en LET de la MRC de Charlevoix-Est;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité de surveillance de bureau par la firme Consultants Enviroconseil est réalisée à 100 %;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, d'effectuer le paiement final de l'activité de surveillance de bureau pour une somme de 7 704 \$ taxes incluses à la firme Consultants Enviroconseil payable à même le règlement d'emprunt 170-02-08 relatif à la transformation du LES en LET.

c. c. Consultants Enviroconseil  
Mme Mélissa Ouellet, adjointe administrative à la direction générale, MRC de Charlevoix-Est

09-12-17

**APPUI À LA MRC DE ROUSSILLON CONCERNANT L'AUGMENTATION PRÉVUE DE LA REDEVANCE À L'ENFOUISSEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le budget de 2010 de la MRC est déjà réalisé;

**CONSIDÉRANT QUE** l'augmentation de 9,50 \$/tonne représente une charge supplémentaire de 123 500 \$ pour la MRC;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Raynald Godin et résolu unanimement, d'appuyer la résolution 2009-402-T de la MRC de Roussillon concernant le report de la date d'application de l'augmentation de la redevance.

Il est également résolu de refuser cette augmentation de 9,50 \$/tonne.

c. c. Fédération Québécoise des Municipalités  
Mme Line Beauchamp, ministre, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

**09-12-18**      **AÉROPORT : RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE SOUSCRIPTION AUTOCAD LT 2010 ENGLISH STANDALONE**

Il est proposé par monsieur Sylvain Tremblay et résolu unanimement, de renouveler le programme de souscription AutoCAD LT 2010 English Standalone pour un coût de 214 \$ plus taxes.

c. c. Mme Mélissa Ouellet, adjointe administrative à la direction générale, MRC de Charlevoix-Est

**09-12-19**      **AÉROPORT : FOURNITURE D'ESSENCE, DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, de déléguer le directeur général, monsieur Pierre Girard, pour signer le transfert de la compagnie Petro-T à la nouvelle compagnie AvJet Holding inc.

**09-12-20**      **AÉROPORT : FORMATION DU RESPONSABLE DES OPÉRATIONS À QUÉBEC**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'inscrire monsieur André Tremblay, responsable des opérations à l'Aéroport de Charlevoix, pour une formation « Météorologie des pilotes », le samedi 6 février 2010 à Québec, au coût de 79 \$ plus taxes.

c. c. Mme Mélissa Ouellet, adjointe administrative à la direction générale MRC de Charlevoix-Est

**09-12-21**      **LABORATOIRE RURAL « CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL, TRAVAIL ATYPIQUE ET MILIEU DE VIE RURAL » : SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMROT)**

**CONSIDÉRANT** l'annonce récente de l'octroi d'une aide financière de 500 000 \$ à la MRC de Charlevoix-Est par le MAMROT pour la réalisation du laboratoire rural « Conciliation famille-travail, travail atypique et milieu de vie rural »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de mandater le directeur général de la MRC, monsieur Pierre Girard, pour signer l'entente d'une durée de 5 ans avec le MAMROT, relativement au projet de laboratoire rural « Conciliation famille-travail, travail atypique et milieu de vie rural ».

c. c. Mme Hélène Arbour, MAMROT

**09-12-22**      **TÉLÉPHONIE IP, ACQUISITION DU LOGICIEL TÉLÉCOST AVEC UNE PREMIÈRE ANNÉE DE MAINTENANCE**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de mandater la Commission scolaire de Charlevoix pour qu'elle fasse l'achat du logiciel Télécost nécessaire au projet de téléphonie IP pour les trois partenaires (MRC de Charlevoix, MRC de Charlevoix-Est et Commission scolaire de Charlevoix) pour un coût de 2 000 \$ (plus taxes) par partenaire.

c. c. Mme Stéphanie Marcotte, directrice des ressources financières, Commission scolaire de Charlevoix

**09-12-23**      **8<sup>e</sup> RENDEZ-VOUS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, CHARLEVOIX 2010, DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE 350 \$ ET INSCRIPTION DES CADRES**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'acquérir une publicité de 350 \$ pour le 8<sup>e</sup> Rendez-vous en gestion des ressources humaines, Charlevoix 2010 et inscrire les cadres selon leurs disponibilités.

c. c. Mme Mélissa Ouellet, adjointe administrative à la direction générale MRC de Charlevoix-Est

**09-12-24**      **DÉLÉGATIONS/REPRÉSENTATIONS/MEMBERSHIP**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

- de payer l'adhésion 2010 de monsieur Mathieu Larouche à la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec (COMBEQ) au coût de 225 \$ plus taxes;
- de déléguer monsieur Pierre Girard, madame Josée Asselin et monsieur André Tremblay au cours de secourisme (sans frais);
- d'effectuer le paiement des deux billets déjà acquis pour le souper de FQSA, d'une somme de 350 \$ taxes incluses.

c. c. Mme Mélissa Ouellet, adjointe administrative à la direction générale, MRC de Charlevoix-Est

**09-12-25**      **ACQUISITION DU SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION D'URGENCE AUPRÈS DE COMMUNICATIONS CHARLEVOIX : CONFIRMATION DU PAIEMENT À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT DE LA MRC**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de confirmer le paiement du système de radiocommunication d'urgence à Communications Charlevoix, au coût de 24 983,75 \$ incluant les taxes, à même le fonds de roulement de la MRC pour la moitié de la somme (12 491,87 \$), l'autre moitié (12 481,87 \$) étant financé par le programme conjoint de protection civile (PCPC) du ministère de la Sécurité publique.

09-12-26

**POSE DE CRAMPONS SUR LES PNEUS DE LA CHARGEUSE SUR ROUES**

**CONSIDÉRANT QUE** les pneus sur la chargeuse sur roues sont très résistants, mais qu'ils offrent peu d'adhérence;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de GCR Centre de pneus;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Boudreault et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de cloutage des pneus de la chargeuse sur roues à GCR Centre de pneus au coût de 1 128,75 \$ taxes incluses payé à même le budget 2009 d'exploitation du LET au poste « entretien véhicule ».

c. c. Mme Mélissa Ouellet, adjointe administrative à la direction générale, MRC de Charlevoix-Est

09-12-27

**RÈGLEMENT NUMÉRO 192-12-09 CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES DE GESTION POSTFERMETURE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) DE LA MRC**

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et chacun des membres du conseil, de la manière et dans le délai prévu par la loi.

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC n'est pas dans l'obligation légale de créer un fonds de gestion postfermeture en vertu du certificat d'autorisation en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC peut, malgré tout, créer un tel fonds;

**CONSIDÉRANT QUE** lorsque la capacité maximale d'enfouissement du LET sera atteinte, la MRC sera tenue de faire le suivi environnemental des eaux de surface, des eaux souterraines, des biogaz, le traitement du lixiviat et l'entretien du recouvrement final et du couvert végétal des cellules ainsi que de tous les équipements;

**CONSIDÉRANT QUE** ces opérations entraîneront des coûts en ressources humaines et matérielles pour les générations futures;

**CONSIDÉRANT QU'**une somme annuelle de 4 \$/tonne de déchets enfouis a été établie sur une base comparative avec une autre MRC ayant l'obligation de créer un semblable fonds;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Lise Lapointe et résolu unanimement, de créer en fiducie un fonds de gestion postfermeture du LET.

**ARTICLE 1. OBJET DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE**

Le présent règlement a pour objet la création d'une réserve financière pour les dépenses relatives à la gestion postfermeture du lieu d'enfouissement technique sous la juridiction de la MRC.

Sans restreindre la généralité de ce qui précède, la réserve financière est créée, notamment, pour pourvoir aux dépenses de suivi environnemental des eaux de surface, des eaux souterraines, des biogaz, le traitement du lixiviat, l'entretien du recouvrement final et du couvert végétal des cellules ainsi que l'entretien de tous les équipements.

**ARTICLE 2. MONTANT PROJETÉ DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE**

La réserve financière est constituée pour un montant n'excédant pas 1 million de dollars (1 000 000 \$).

**ARTICLE 3. MODE DE FINANCEMENT DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE**

Afin de pourvoir à l'appropriation des deniers nécessaires à la constitution de la réserve financière, il sera affecté annuellement, à même le fonds général de la MRC, une somme de 4 \$ par tonne métrique de déchets enfouis dans le lieu d'enfouissement technique, et cela, à compter de l'exercice financier 2009.

Le tonnage enfoui sera basé sur la même méthode de calcul que celle qui est applicable pour le paiement de la redevance au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

**ARTICLE 4. MODE D'UTILISATION DE LA RÉSERVE**

Le conseil de la MRC peut, par résolution, affecter un montant de la réserve financière au financement des sommes nécessaires pour assumer les dépenses de suivi environnemental pour la gestion postfermeture du LET.

**ARTICLE 5. AFFECTATION DE LA RÉSERVE**

La réserve financière est créée au profit de l'ensemble du territoire de la MRC.

**ARTICLE 6. DURÉE**

La réserve financière est d'une durée indéterminée.

**ARTICLE 7. AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES**

À la fin de l'existence de la réserve financière, l'excédent des revenus sur les dépenses, le cas échéant, retournera au fonds général de la MRC.

**ARTICLE 8. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

c. c. M. Laurent Lessard, ministre, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire  
Mme Mélissa Ouellet, adjointe administrative à la direction générale, MRC de Charlevoix-Est  
M. Benoît Côté, vérificateur externe de la MRC de Charlevoix-Est

09-12-28

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO  
185-12-09**

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Pierre Boudreault, qu'à une prochaine séance du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est sera déposé un règlement modifiant la tarification des services de la MRC.

09-12-29

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de madame Lise Lapointe, la séance est levée à 20 h 20.

---

Bernard Maltais  
Préfet

---

Pierre Girard  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier